



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants..... 34

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAU, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2018/007

**Convention de partenariat
entre la ville de Millau et le
Conservatoire à
Rayonnement
Départemental de l'Aveyron
pour l'année 2018. Concerts
au Musée de Millau et des
Grands Causses**

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Laaziza HELLI pouvoir à Claude ASSIER, Nicolas LEFEVERE pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Maryse DAURES pouvoir à Dominique DUCROS, Claude ALIBERT pouvoir à Michel DURAND, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Pascale BARAILLE pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS : Hugues RICHARD

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mardi 20 février 2018, que la convocation du conseil avait été établie le
Le Maire

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 avril 2015.

Considérant que le Musée de Millau et des Grands Causses organise depuis 2011 en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (CRDA) des concerts d'octobre à juin, en général le premier jeudi du mois et hors vacances scolaires.

Considérant que ces concerts animés par les professeurs du Conservatoire et leurs élèves proposent gracieusement au public une musique diversifiée de grande qualité.

Considérant qu'afin de poursuivre ce partenariat, la présente convention annuelle a pour but de préciser les caractéristiques de la saison musicale 2018 sur le plan artistique et financier pour un montant annuel de 1800 € TTC.

Cette convention est établie pour la seule année 2018.

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture en date du 29 janvier 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER les termes de la convention ci-joint,

1 Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20180215-2018DL007-DE
Reçu le 21/02/2018

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée,

3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017 : TS 167 – Fonction 322 – Nature 611

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme



Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE